

## **Appel à initiatives 2026 « Tiers-lieux culturels et citoyens »**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, marquée par de fortes disparités territoriales, a besoin de lieux culturels de proximité capables de retisser du lien social et de garantir un accès équitable à la culture. Dans ce contexte, les tiers-lieux jouent un rôle croissant : espaces hybrides, ouverts et participatifs, ils proposent des activités culturelles, sociales et éducatives, soutiennent les artistes, accueillent les habitants et répondent aux besoins quotidiens des territoires.

En donnant accès à une offre multiple de services de proximité, les tiers-lieux sont essentiels à la revitalisation de ces espaces. Les activités culturelles, mettent naturellement en lumière cette offre, participant ainsi à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Face à un enjeu de cohésion sociale majeur, où l'accès à la culture constitue un droit fondamental et où les habitants attendent davantage de proximité et de participation, cet appel à manifestation d'intérêts aura pour but de consolider un maillage culturel de proximité indispensable, de soutenir des lieux favorisant les rencontres, l'inclusion et la participation, et de réduire les fractures territoriales entre littoral, centres urbains et zones rurales ou alpines.

Selon l'Observatoire des Tiers-Lieux, 51% des tiers-lieux proposent des activités culturelles.

Afin de consolider et de poursuivre l'accompagnement de ces lieux, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur renouvelle son appel à initiatives « Tiers-lieux culturels et citoyens ».

### **Objectifs de l'appel à initiatives**

- Favoriser l'ancrage territorial d'un tiers-lieu en renforçant les collaborations avec les équipes et/ou équipements culturels de proximité et accompagner la constitution d'un réseau d'acteurs locaux ;
- Encourager toute initiative combinant plusieurs usages à travers un partage de l'espace disponible. Ces usages peuvent être professionnels, citoyens, et/ou culturels (ateliers de pratique artistique, musées numériques, mise à disposition d'espaces d'exposition, espaces scéniques, résidences artistiques, etc.) ;
- Permettre une diversification des activités et de l'offre de services des tiers-lieux existants par le renforcement de la présence d'artistes du spectacle vivant, des arts visuels, du livre ou du cinéma ainsi que de médiateurs de l'art et du patrimoine ;
- Valoriser le croisement disciplinaire au sein de tiers-lieux afin de fédérer une communauté d'utilisateurs engagés pour la vie culturelle du lieu dans lequel ils

- évoluent et favoriser ainsi le développement de projets innovants ;
- Repérer des lieux d'apprentissage, d'initiation et de découverte par l'expérimentation. L'accent doit être mis sur le partage de pratiques culturelles et/ou créatives via la collaboration entre les usagers. Leur accès à la formation peut se faire via des rencontres directes avec des artistes intervenants, des médiateurs, sans négliger l'impact du partage de connaissances entre usagers ;
  - Encourager les expérimentations autour de la transition écologique et/ou numérique ;
  - Développer les pratiques du secteur artistique en s'appuyant sur l'offre de service et les ressources matérielles disponibles dans les ressourceries ;
  - Favoriser la coopération entre tiers lieux culturels et ressourceries par la réalisation d'actions culturelles conjointes.

### **À qui s'adresse l'appel à initiatives ?**

Le présent appel à initiatives s'adresse à toute association ou collectivité territoriale souhaitant développer un tiers-lieu culturel en activité ou encore structurer un tiers-lieu au cœur d'un réseau d'acteurs culturels locaux sur son territoire d'action.

Une attention particulière sera portée aux « Fabriques de territoires » labellisées par l'ANCT pour lesquelles un soutien permettrait de développer le volet artistique et culturel du projet.

Il en sera de même pour ceux situés en territoires prioritaires (politique de la ville ou zones rurales), ainsi que dans les communes bénéficiant des dispositifs de l'ANCT « Villages d'avenir », « Action Cœur de Ville » ainsi que « Petites Villes de Demain ».

Le tiers-lieu doit proposer un projet structurant favorisant les échanges et l'inclusion de tous les usagers potentiels par une gouvernance partagée.

Cet appel à initiatives s'adresse également aux ressourceries dans le cadre de la convention signée entre le Réseau Régional Ressourceries Recycleries PACA et la DRAC PACA. Cette convention vise à initier, renforcer et généraliser les liens entre acteurs culturels et acteurs des ressourceries et recycleries.

### **Modalités du soutien**

Le financement de la DRAC ne pourra pas dépasser 70% du coût total du projet proposé. Les actions financées démarreront en 2026.

La subvention sera dédiée au règlement des prestations artistiques et culturelles (ateliers de pratique artistique, médiations, résidences, cachets). Cependant, 20% de celle-ci pourront être fléchés sur l'ingénierie de projet.

## **Contenu du dossier**

Les dossiers de candidature au présent appel à initiatives devront contenir les éléments suivants :

- Une note de présentation du tiers-lieu ;
- La proposition détaillée ;
- Le budget prévisionnel du projet et le volume horaires d'intervention artistique envisagé (préciser le coût horaire chargé) ;
- Le bilan d'activité 2025 pour les structures ayant reçu un soutien financier de la DRAC ;
- Une note d'intention de la collectivité d'accueil.

## **Critères d'éligibilité**

Les dossiers présentés devront détailler les points suivants :

- Une gouvernance partagée pour la prise de décision et la mise en œuvre du projet privilégiant les relations de coopération et d'autonomie des résidents du tiers-lieux ;
- Une programmation concertée des activités avec les utilisateurs du lieu ;
- Un ancrage territorial fort faisant l'objet d'un soutien avéré des collectivités locales (communes, EPCI, départements ou régions), financier ou en nature (mise à disposition de foncier, de personnel, etc.) ;
- Un rôle ressource en matière de transition écologique, d'offre productive, de renforcement d'offres culturelles et œuvrant à la vitalité du lien social ;
- Un modèle économique stable et une hybridation d'activités et de revenus justifiant le maintien d'au moins 1 poste salarié. Les tiers lieux installés dans des villages de moins de 2 500 habitants et bénéficiant d'un fort soutien logistique de la commune pourront néanmoins faire exception à cette mesure ;
- La capacité du lieu à ouvrir ses pratiques à l'éducation populaire et à favoriser les droits culturels ;
- Le nombre de partenaires impliqués et la présence d'acteurs culturels professionnels ;
- La part dans le budget prévisionnel consacrée aux heures d'intervention et/ou de présences artistiques ;
- Une part de ressources propres et de co-financement privé approchant ou dépassant les 50% ;
- La diversité de l'offre de services au public ;
- Le positionnement géographique au regard de l'offre déjà existante sur le territoire.

## **Ne sont pas éligibles**

- Les projets à destination d'un seul type de public ;

- Les projets n'incluant pas de dimension participative ou collaborative quant à l'utilisation du lieu ;
- Les structures ne proposant pas une part d'autofinancement ;
- Les structures à vocation uniquement culturelle.

Date de lancement : 18 mai 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 11 juin 2026

Toute demande doit être déposée, au titre de l'exercice 2026 sur la plateforme *Démarches numériques* dédiée :

[https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aide\\_transmission-action-lff](https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aide_transmission-action-lff)

**Il est impératif d'indiquer « Tiers Lieux 2026 » dans la rubrique « Intitulé du projet ».**

**Contacts - DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

Alpes-Maritimes et du Var : [isabelle.millies@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.millies@culture.gouv.fr)

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : [christophe.ernoul@culture.gouv.fr](mailto:christophe.ernoul@culture.gouv.fr)

Bouches-du-Rhône : [raphael.haziot@culture.gouv.fr](mailto:raphael.haziot@culture.gouv.fr)

Vaucluse : [ariane.le-carpentier@culture.gouv.fr](mailto:ariane.le-carpentier@culture.gouv.fr)

Référent de l'appel à initiatives au sein de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
[christophe.ernoul@culture.gouv.fr](mailto:christophe.ernoul@culture.gouv.fr)